



Détachement professionnel, est-ce possible?

Par **lizasyvie**, le **10/08/2010** à **13:08**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir des renseignements sur les points suivants ou, le cas échéant, les coordonnées de l'endroit le plus propice pour me répondre :

Actuellement, je suis une formation pour être thérapeute nutritionniste diplômée.

Mon concubin (Suisse et Européen) voudrait ouvrir un centre de nutrition en Suisse mais proposer des stages 6 mois par année en France pour les participants. Moi (Suisse uniquement) je serai salariée dans cette entreprise et travaillerais donc 6 mois par an sur territoire français . Notre résidence principale restera donc en Suisse. J'ai entendu parler de détachement professionnel, est-ce possible dans ce cas précis ? Quelles sont les formalités à remplir ? Mon concubins peut-il acheter une résidence secondaires en France pour proposer ces stages ?

Merci d'éclairer ma lanterne, j'ai écrit au Centre des impôts et la Trésorerie des non résidents, mais j'ai rien compris...